

NG Veronique Angèle
1321327
FUXIEME REGION GENDARMERIE

Douala, le 23 Septembre 2020

ARRIVEE

EM		DATE	23/09/20	RAG	
DA		N°	4621	SAYL	
FI		DESTINATAIRE		SFC	
IS				ERION	
CCR	SES	BRULCOB			

Au
Général de Brigade, Commandant
la 2^{ème} Région de Gendarmerie,
à Douala-

Objet : Plainte contre BIKIM TJANG René, MANGA Hyacinthe et BILIM TJANG Pierre Cristal.
Pour : Tentative d'assassinat et Crime rituel

Monsieur le Général de Brigade,

Je viens très respectueusement auprès de votre haute autorité porter plainte contre les suscités pour les faits cités en objet.

En effet, je voudrais d'abord mentionner que BIKIM TJANG René a déclaré avoir donné deux cent cinquante millions (250 000 000) de Francs Cfa à MANGA Hyacinthe.

Entre 2018 et 2019, nous étions presque séquestrés à l'Hôtel PLACE SAINT DAVID de MANFOUO David pendant huit (08) mois. MANGA hyacinthe et BIKIM TJANG René sont venu en visite à cet hôtel très tard dans la nuit à plus de 22 heures, nous étions en présence de ma mère et de mes frères, ils m'ont dit qu'ils venaient pour m'emmener à l'hôpital et ont déclaré je cite : « Nous sommes venus te chercher tu as mal au cœur » j'ai répondu « Je ne vais nul par, je n'ai pas mal au cœur, je vais bien ». Je tiens à préciser que le fils de MANGA Hyacinthe a été assassiné.

Pierre Cristal BIKIM TJANG pour sa part avait été interrogé par DR. EYOUM Christian (Psychiatre), Dr EKWA (Psychologue) et visitait Scholastique et Hermine (les infirmières) en leur déclarant « je suis folle et dangereuse et je dissimule ma folie, je dois être arrêtée et internée ». Aveux faits par les Médecins.

La 2^{ème} fois où il y a une semaine quand ils m'avaient ramené de force à l'hôpital, j'ai dit à l'infirmière Scholastique que les injections qu'elle m'administre me donnent les palpitations et elle a répondu « je le sais », et j'ai continué en disant « tu sais donc que c'est illégal ce que tu fais », elle a dit « oui je le sais » et je lui dis donc « tu supporteras les conséquences de ton acte ? ». Je dis « non je ne veux pas que tu m'injecte », elle me répond « ne rends pas les choses difficiles ». Quelques temps après, mon cœur s'est mis à battre très fortement et je lui ai demandé devant ma mère, qu'est-ce que tu m'as injecté ? Pourquoi mon cœur bat aussi fort ?, elle me répond à voix basse « je te promets demain je ne t'injecterai pas » et le lendemain elle se ramena avec un bourreau et le chauffeur de mon père pour m'administrer le même traitement de force.

Vu tout ce qui se passe en ce moment, je viens vers vos service porter plainte pour que Justice soit rendue.

Veuillez agréer, Monsieur le Général de Brigade, mes sincères respects.

Le déclarante

Douala, le 23 Septembre 2020

DEUXIEME SECTION GENDARMERIE

RCFM	23/09/20	SAO
OCDF	46201	46201
STI	STINATAIRDS	SAFL
SRS		SOC
OCR	BRK	BRK/SCOB
		BRIGH

Au
Général de Brigade, Commandant
la 2^{ème} Région de Gendarmerie,
à Douala.

Objet : Plainte contre MOUE Henri, Scholastique (Personnel de BINGO Baptist Hospital) accompagnés d'un Bourreau tatoué.
Pour : Intrusion dans mon domicile, violence, tentative de séquestration et d'assassinat de ma fille TJANG Véronique Angela

Monsieur le Général de Brigade,

Je viens très respectueusement auprès de votre haute autorité porter plainte contre les
suscités pour les faits cités en objet.

En effet, A ce moment-là, mes filles et moi étions attendues à la Deuxieme Région de Gendarmerie à Bonanjo par mon jeune fils afin de déposer des plaintes.

Lorsque ma fille allait voir qui sonnait avec insistance à la guérite, MOUE Henri-Scholastique et le bourreau se sont présentés, ils ont forcé à entrer dans ma concession en poussant fortement la porte qui n'était pas verrouillée. Ma fille Angela ne leur a pas permis d'aller plus loin et leur a demandé de sortir immédiatement du domicile parce qu'elle avait déjà porté plainte contre BINGO. Ils n'étaient plus en droit de lui administrer quoique ce soit.

Quand ça commencé à être violent et houleux, ma fille Angela a rapidement couru pour verrouiller les ouvertures de la maison afin de leur empêcher d'entrer. Je précise que le matin, mon mari a emporté les clés en partant, nous laissant dans l'insécurité les portes ouvertes.

Ils sont finalement entrés sous le regard des vigiles de l'Agence (NOJEMA) jusqu'à notre garage. Nous nous sommes enfermées dans la maison et avons prévenu mon fils afin qu'il appelle rapidement la Gendarmerie de Ndoghong pour intervention. Avant qu'une unité de la Gendarmerie fasse une descente à notre domicile à 15h50 min, ils s'étaient déjà enfuis.

Veuillez agréer Monsieur le Général de Brigade, mes sincères salutations.

La plaignante

TJANG Véronique Angèle

Tél: 671 22 13 22

Douala, le 18 Septembre 2020

2 ^{ème} REGION GENDARMERIE			
ARRIVEE			
DATE 21-09-2020			
N° 2879/3P8			
DESTINATAIRE			
BCEM		BAG	
BCEA		STG	
STI		SAFL	
SRS		SPC	
GCR	DES	SAV/CCG	ERION

Au
Général de Brigade, Commandant
la 2^{ème} Région de Gendarmerie,
à Douala.

Objet : Plainte contre le nommé BIKIM TJANG René,
Le Directeur de l'hôpital BINGO, le Chef Médecin
service MENTAL HEALTH et son personnel
et le Commandant de l'ESIR.

Pour : Enlèvement, Séquestration, abus d'autorité, violence et autres

Monsieur le Général de Brigade,

Je viens très respectueusement auprès de votre haute autorité porter plainte contre les suscités pour les faits cités en objet.

En effet, vu les multiples problèmes que nous avons eu en famille, j'ai été obligé de dire à mon papa que j'allais le démantelé, c'est ainsi qu'il a fait appel au Commandant de l'ESIR son complice pour amener de force à l'hôpital BINGO où y étant ceux-ci me font passé pour une malade mentale. D'où j'ai passé un mois entrain de prendre des injections qui me traumatisaient, j'étais gardé comme prisonnière dans cet hôpital pendant tout ce temps avec la complicité des personnes suscitées plus haut.

Subitement un jour sans raison, Mon papa décide de me ramener à la maison après avoir cru atteindre leur forfait.

Je précise que cela s'est déjà passé ainsi à deux reprises. L'effet de m'enlever et aller m'administrer un traitement de malade mental.

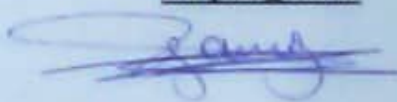
Sur ceux ils me forment de venir toujours prendre ses injections sinon ils viendront avec brutalité me chercher.

A un moment donné comme ses injections me donner des palpitations, je les ai proposé de prescrire cela en comprimés et qu'ils l'ont fait.

Suite à cette situation, je viens vers porter plainte contre ces derniers pour que Justice soit rendue.

Dans l'attente d'une suite favorable, Veuillez agréer Monsieur le Général de Brigade, mes sincères respects.

La plaignante



TJANG Joseph Simon
Tél: 655 94 55 76

Douala, le 05 Octobre 2020

DEUXIEME REGION GENDARMERIE			
ARRIVÉE			
BCEM	DATE	08/10/20	
BCEA	N°	4884	
BTI	DESTINATAIRE		
BRS			
GCR	SEL	URJALCOB	ERION

Au
Général de Brigade, Commandant
la 2^{ème} Région de Gendarmerie,
à-Douala-

Objet : Plainte contre Sieur BIKIM TJANG René

Pour : Tentative d'assassinat

Monsieur le Général de Brigade,

Je viens très respectueusement auprès de votre haute personnalité porter plainte contre le suscité pour le fait cité en marge.

En effet, le soir du 02 Octobre 2020 à 20 heures 20 minutes, le vigile sonne et dit qu'il y'a un individu qui demande à nous rencontrer pour un problème de sécurité. Celui-ci me dit qu'il a été envoyé ici par notre géniteur, curieusement il me redemande son numéro. Trouvant ce comportement suspect, je lui ai dit qu'il n'y avait aucun problème de sécurité ici et qu'il n'avait qu'à retrouver chez le géniteur vue qu'il dit avoir été envoyé par lui. 15 minutes plus tard, je reviens demandé au gardien si ce Monsieur était parti, celui-ci insistait. J'ai surpris un échange téléphonique où il demandait qu'on lui envoie d'urgence un véhicule pour emmener ma sœur TJANG Véronique Angela à l'hôpital.

Je lui ai donc intimé l'ordre de partir sinon j'appellerai la Gendarmerie d'un ton zélé et moqueur, il me répondit qu'on n'avait qu'à appeler la Gendarmerie. Nous avons déjà alerté des gendarmes de l'Etat de la situation. A 23 heures 10 minutes, notre géniteur BIKIM TJANG René arrive à domicile, j'ouvre le portail mais je garde su moi les clés de la maison par mesure de sécurité étant donné qu'il y avait une situation d'insécurité qu'il a créé et qu'il fait l'objet d'une plainte contre lui, de notre part, il me demande de remettre les clés pour fermer la porte, chose que je refuse de faire, s'en suivi un échange bref mais houleux où je lui ai notifié qu'il ne les aura pas pour des raisons de sécurité.

Aussitôt, il passe un appel téléphonique disant à son correspondant de prévenir ses unités qu'il est en train d'être agressé par ses enfants. Actuellement je précise qu'il n'y a eu aucune agression physique ni verbale de ma part (les caméras de surveillances pourront le prouver, il y en a 15 dans toute la maison). Il a cette habitude de prétexter une fausse agression pour faire intervenir des éléments de l'ESIR de Bonanjo. Ceux-ci ont pour habitude de s'attaquer directement à ma sœur sans raison. Mes sœurs et ma

Douala, le 14 Octobre 2020

TJANG Joseph Simon

Tél: 655 94 55 76

DEUXIEME REGION GENDARMERIE

ARRIVEE

NOM	Prénoms	Matricule	Grade	Poste
WASSI	Joseph Simon	1111	Major	Commandant
WASSI	Joseph Simon	1111	Major	Commandant
WASSI	Joseph Simon	1111	Major	Commandant
WASSI	Joseph Simon	1111	Major	Commandant
WASSI	Joseph Simon	1111	Major	Commandant

Au

Général de Brigade, Commandant
la 2^{ème} Région de Gendarmerie,
à Douala.

Objet : Plainte contre René BIKIM et l'assistant du Major MASSOAH
et complices

Pour : Vol, piratage informatique et usurpation d'identité

Monsieur le Général de Brigade,

Je viens très respectueusement auprès de votre haute autorité porter plainte contre le suscité pour les faits cités en objet.

En effet, lundi 12 Octobre 2020 en journée, des éléments de la Gendarmerie composé d'une dizaine d'hommes ont débarqués à notre domicile sis à la Cité des Palmiers accompagnés de notre Géniteur René BIKIM TJANG au motif d'une perquisition à faire dans sa chambre. Nous lui avons déjà porté plaintes.

L'assistant du Major MASSOAH commandait cette unité et il nous a dit que cela a été ordonné par le Colonel AMOUGOU. Ils se sont présentés sans mandat, ni autres documents justifiant leurs présences. Ma mère, mes sœurs et moi avons été sommés de leur remettre nos téléphones portables et ordinateurs et qu'il s'agissait d'un ordre du Colonel.

Nous nous sommes exécutés trouvant toutefois tout ceci très suspect étant donné que nous sommes les plaignants contre notre Géniteur.

Toutes nos chambres ont été fouillées et nous avons été contraints d'assister à une fausse Messe dite « d'exorcisme » et de réconciliation faite par un Prêtre que nous ne connaissons pas qui est arrivé durant la perquisition.

La perquisition s'étant transformée en Messe, nous avons malgré tout vivement protestés à cette orchestration forcée et cynique de la part de notre Géniteur. Nous étions contraints par la Gendarmerie. Nos ordinateurs et téléphones ont été cachés dans le véhicule du Géniteur que conduisait son chauffeur Monsieur Henri. Lui également fait l'objet d'une plainte dans votre formation. Mes sœurs ayant découvert la supercherie, les Gendarmes ont voulu nier l'assistant du Major MASSOAH a finalement reconnu les faits et nous a promis qu'il nous ramènera les téléphones et ordinateurs avant la fin de soirée. Il nous a d'abord dit au départ qu'il la gérait à la fin de la perquisition comme le Colonel l'a dit.

Nous avions toutefois prévenu que le Géniteur avait déjà procédé ainsi pour nous subtiliser nos effets personnels.

Enfin de soirée nous sommes restés sans nouvelles de l'assistant et toujours pas récupérés nos équipements. Je précise que mes comptes de réseaux sociaux Facebook, LinkedIn et Whatsapp sont restés ouverts sur mes terminaux lorsqu'ils les ont emportés et qu'il y avait également un bloc note dans lequel se trouvaient mes travaux de recherches et projets professionnels sur la même table où le Gendarme les ont pris.

Le mardi 13 Octobre nous nous sommes rendus à la Deuxième Région de Gendarmerie pour signaler cet incident et déposer une plainte. A notre retour à la maison, je me suis rendu compte que même le bloc note ainsi que la plaquette entreprise avaient été dérobés. J'ai également constaté après avoir essayé de me connecter sur un terminal emprunté pour secours qu'il m'était impossible de me connecter à mon compte Facebook (mot de passe et paramètre de sécurité de comptes ont été modifiés par un pirate).

Le pirate a publié sans la journée de Mardi un post qui indique comment pirater un compte du réseau social Tick tok. Je tiens à préciser que je n'ai jamais partagé et ne partagerai jamais ce genre de publication contraire à mon éthique métier d'informaticien. Mon entourage connaît mes principes forts sur ce sujet.

Je tiens donc pour responsables René BIKIM TJANG, l'assistant du Major MASSOAH et autres complices.

C'est la raison de notre présence dans vos services pour que Justice soit rendue.

Veuillez agréer, Monsieur le Général de Brigade, mes sincères respects.

Le plaignant